

Conseil Municipal du 05 octobre 2018 - 20 h 30
COMPTE RENDU N°38

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - E. BONAFE - L. SEIGNOUREL - S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL -D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : J. CASTES - R.M. SIFFRE -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Madame Bernadette DEL-ROX est élue secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 28 juin 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 28 juin 2018.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 18 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

03 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°1 sur le budget de la commune relative à des réajustements de crédits.

Fonctionnement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|----------|---------------------------------------|----------------|--------------|------------------------------------|----------------|
| 6574 | Subvention association | 3 900 | 6419 | Remboursement personnel | 7 000 |
| 675 | Valeur comptable produits de cessions | 79 600 | 7381 | Taxe additionnelle droits mutation | 7 000 |
| 6761 | Plus et moins value | 80 400 | 775 | Produits des cessions terrains | 160 000 |
| 678 | Autre charge | 10 000 | | | |
| 615232 | Entretien réparation | -5 000 | | | |
| 6218 | Personnel extérieur | 5 000 | | | |
| | Total | 174 000 | Total | | 174 000 |

Investissement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|----------|------------------------------|----------------|--------------|---|----------------|
| 2135-184 | Espace vie sociale | 7 700 | 1328-184 | Subv EVS | 3 100 |
| 2135-185 | Economie d'énergie | 31 300 | 1328-185 | Subv Economie d'énergie Pays cœur d'hérault | 22 300 |
| 2313-187 | Cœur du village | 430 000 | 1322-187 | Subv région cœur village | 50 000 |
| | | | 1323-187 | Subv dept cœur village | 150 000 |
| | | | 1341-187 | Subv DETR cœur village | 150 000 |
| 10223 | TLE | 4 200 | 10226 | Taxe d'Aménagement | 6 500 |
| 1346 | Participation voirie réseaux | 52 100 | 1346 | Participation voirie réseaux | 52 100 |
| 13258 | Subv CCC | 45 000 | 1318 | Autres subventions (SDAEP) | 36 300 |
| | | | 024 | Produits des cessions | -80 000 |
| | | | 192 | Plus ou moins value | 80 400 |
| | | | 2111 | Terrains nus | 79 600 |
| | | | 261 | Titre de participation (Action SEML) | 13 000 |
| | | | 1323-172 | Subv logivert | 7 000 |
| | Total | 570 300 | Total | | 570 300 |

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal.

04 – CDG34 – Contrat assurance statutaire

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal une proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault relative au contrat de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Cette assurance permet à la commune d'obtenir le remboursement du salaire d'un agent en congé maladie.

A l'issu de la procédure d'appel d'offre, le CDG34 a retenu l'offre de l'assureur Groupama et du courtier gestionnaire Gras Savoye pour la période 2019/2022.

La commune a le choix pour les agents CNRACL :

Tous risques, franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.99 % du traitement indiciaire brut

Tous risques, franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.60 % du traitement indiciaire brut

Tous risques, franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.01 % du traitement indiciaire brut

Tous risques, franchise de 30 jours sur toutes des indemnités journalières : 5.35 % du traitement indiciaire brut

Avec option pour la nouvelle bonification indiciaire, le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence, les charges patronales.

Pour les agents IRCANTEC : 1.15% de la base d'assurance retenue.

Avec option pour la nouvelle bonification indiciaire, le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence, les charges patronales.

Le CDG34 doit percevoir une rémunération correspondant aux prestations fournies aux communes fixée à 0.12% de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité.

Actuellement, la commune est assurée à la SMACL avec un taux de 5.67% pour les agents CNRACL et 1.60% pour les agents IRCANTEC avec une franchise de 15 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver son contrat à la SMACL.

05 – CDG34 contrat de prévoyance

Madame SILHOL rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 22 septembre 2017 la commune a donné mandat au Centre de gestion pour organiser une mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque prévoyance.

Il informe le Conseil que la société Collecteam a été retenu.

Ces derniers proposent un régime de base (incapacité temporaire de travail et invalidité permanente à 1.55% du traitement brut, avec une option décès +0.25% et perte de retraite suite à une invalidité permanente +0.55 %.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 8€/mois/agent pour cette convention collective.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer concernant l'adhésion à la convention de participation prévoyance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation prévoyance du centre de gestion de la fonction publique territoriale et de maintenir sa participation de 8 e par agent et par mois.

06 – Rapport annuel Syndicat centre Hérault

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2017 du Syndicat Centre Hérault.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du Syndicat Centre Hérault.

07 – Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a dans sa séance du 8 mars 2018 donné un accord de principe à l'adhésion de la commune à l'agence technique départementale dénommée Hérault Ingénierie.

Il rappelle que cette agence aura la possibilité d'apporter aux collectivités toute assistance d'ordre technique juridique ou financier et que la cotisation envisagée pour les missions serait de 30 centimes par habitant.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver les projets de statuts et de règlement, et de désigner Monsieur le Maire ainsi qu'un suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les projets de statuts et de règlement de l'agence technique départementale Hérault Ingénierie, et désigne Monsieur Christian BILHAC membre titulaire et Monsieur Dominique ZARAGOZA membre suppléant.

08 – Tarifs école de musique municipale

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2018 de l'école de musique municipale. Il informe le Conseil que la commune a obtenu une aide financière de 2000 € du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif spécial pour les Pérétois et les communes associées de 540€ au lieu de 657 € (soit 60 €/mois au lieu de 73€).

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarifs de 540 € pour les Pérétois et les communes associées.

09 – Convention AMMAREAL

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal une convention à passer avec la société AMMAREAL-Livre Solidaire, basée dans l'Essone, relative au « désherbage » des bibliothèques en partenariat avec des associations humanitaires.

AMMAREAL est un libraire d'occasion sur internet qui collecte les ouvrages de bibliothèque issus des désherbages ainsi que des dons déposés par les particuliers afin de les vendre au profit de la collectivité et d'organisation caritative (Mots & Merveilles ou Fonds Decitre ou le Secours Populaire Français au choix), ou afin de les donner ou de les recycler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec la société AMMAREAL Livre solidaire.

10 – Rapport de vigilance territoriale

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal un rapport de vigilance territoriale réalisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Ce rapport recense toutes les infractions au code de l'urbanisme (cabanisation) de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre la démarche avec les services de l'Etat afin de réduire le nombre d'infraction au code de l'urbanisme (caravane, mobil home, dépôt, constructions ...)

Par ailleurs, la commune va demander la pose d'un ou deux radars pédagogiques.

11 – Projet Pôle médical

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un avant-projet sommaire réalisé par le cabinet Cartier concernant un projet de pôle médical sur les terrains communaux situés rue Pierre et Marie Curie. Le pôle médical serait implanté dans l'ancienne habitation sise sur le terrain. Le rez de chaussée (93.5m²) et l'étage (50.8m²) auraient un accès indépendant. Les travaux à prévoir sont le changement de menuiseries, la reprise de l'installation électrique, la création de wc handicapés, la pose de climatiseurs, la création d'une salle d'attente, d'une passerelle extérieure, la révision du toit, la reprise des enduits façade, de la peinture et du sol.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 165 344.50 € HT

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver l'avant-projet sommaire et solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de pôle médical d'un montant de 165 344.50 € HT et sollicite l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Clermontais.

12 – Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur SCHWAB a déposé une demande d'indemnisation auprès du tribunal administratif de Montpellier en mai 2016 en raison des multiples refus de permis de construire, ce qui a engendré un retard dans son exploitation fromagère. Par jugement en date du 7 juin 2018, le tribunal « constate l'engagement de la responsabilité de la commune en raison d'illégalité fautive entachant ses multiples refus, mais n'accorde à M SCHWAB que la somme de 1000 € en réparation de prescriptions préjudice moral et des troubles dans les conditions d'existence ».

Monsieur SCHWAB a fait appel de cette décision et demande la somme de 248 510 € de réparation.

Le Conseil Municipal est invité a autoriser Maitre AUDOUIN a ester en justice pour défendre la commune dans l'instance n°18MA03606 l'opposant à Monsieur SCHWAB.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Maitre Audouin à ester en justice pour défendre la commune dans l'instance n°18MA03606 l'opposant à M SCHWAB.

13 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

19/06/2018 vente d'une maison d'habitation située 12 rue Claude Debussy

19/06/2018 vente de vignes situées lieu-dit Maidergues

20/07/2018 vente d'une maison d'habitation située 4 rue Pierre et Marie Curie

20/07/2018 vente d'une maison d'habitation située 13 rue Maurice Ravel

20/07/2018 vente de bois et landes situés lieu-dit Fargueirous

20/07/2018 vente d'un terrain à bâtir situé 4 chemin des Roques

10/08/2018 vente d'une maison d'habitation située 14 rue de l'Egalité

10/08/2018 vente d'une maison d'habitation située 8 rue de l'Egalité

03/08/2018 vente de terres situées lieu dit Pradines et Lesquine d'Aze

03/08/2018 vente de terres situées lieu dit Ballarade, Le Causse, Le Fargueirous, Maluber, Pradines, Roque de Nave, Combe de Fignol, St Gély d'Arques, Lesquine d'Aze, La Boussière et Baladerne

03/09/2018 Vente par d'une maison d'habitation située 3 rue Maurice Ravel

03/09/2018 Vente de terrains à bâtir située chemin des roques

27/08/2018 vente de terres situées lieu-dit Les Caunes

19/09/2018 vente de terres et de landes situées lieu-dit pradines

19/09/2018 vente de terres et de landes situées au lieu-dit Roques de Naves

b) Autres Décisions

2018/10 portant signature d'un marché concernant le projet de mise en sécurité des cheminements piétonniers, recalibrage des rues Paul Valéry, Anatole France, de la Fontaine, de la Tour avec l'entreprise TPSM pour un montant de 140 041.73 €

2018/11 portant avenant n°1 au lot 1 Gros œuvre, lot 2 Plancher métallique, lot 4 Menuiseries extérieures, lot 5 Menuiseries intérieures bois placard, lot 6 plomberie, lot 8 2clairage électricité, lot 10 Peinture intérieure façade, et lot 11 Terrassement voirie branchements divers.

2018/12 portant avenant n°2 au lot 5 Menuiseries intérieures bois placard et lot 11 Terrassement voirie branchements divers.

2018/13 portant avenant au contrat d'assurance SMACL Dommage aux biens ALEASSUR

2018/14 portant avenant au contrat d'assurance SMACL Dommage aux biens ALEASSUR

c) Situation financière de la Commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'analyse financière établie par le percepteur qui fait ressortir une situation saine des finances de la commune.

La Secrétaire
Bernadette DEL-ROX

le Maire
Christian BILHAC